

Cadre des partenaires gouvernementaux

Les pays jouent un rôle essentiel pour assurer le succès de la mission AIM for Climate (Agriculture Innovation Mission for Climate, ou Mission pour l'innovation agricole pour le climat). Nous les encourageons à la rejoindre en tant que Partenaires gouvernementaux¹ (Government Partners ou GP). Le mandat d'AIM for Climate précise que pour devenir partenaire gouvernemental de la mission, un pays doit « annoncer une augmentation de ses investissements publics autofinancés globaux² dans l'innovation agricole pour les systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat sur cinq ans (2021-2025) ». Le présent document présente des orientations concernant les annonces à formuler pour ce faire. Il comprend des définitions d'ordre général afin de permettre une certaine souplesse, tout en assurant une augmentation des investissements.

Afin de rejoindre AIM for Climate en tant que partenaire gouvernemental, un pays doit annoncer :

- ✓ une augmentation des investissements publics autofinancés globaux
 - ✓ dans l'innovation agricole ET
 - ✓ au bénéfice de systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat
- ✓ entre 2021 et 2025, en prenant 2020 comme référence.³

Définitions

Augmentation des investissements : allocation de fonds supplémentaires entre 2021 et 2025, en prenant 2020 comme référence.

Exemple :

2020 = 1 000 000 dollars É.-U. (référence)
2021 = 1 500 000 dollars É.-U. (+ 500 000 dollars É.-U.)
2022 = 1 500 000 dollars É.-U. (+ 500 000 dollars É.-U.)
2023 = 1 000 000 dollars É.-U.
2024 = 1 500 000 dollars É.-U. (+ 500 000 dollars É.-U.)
2025 = 1 500 000 dollars É.-U. (+ 500 000 dollars É.-U.)
Augmentation de l'investissement = 2 000 000 dollars É.-U.

Agriculture : science ou pratique agricole, notamment la culture de plantes et l'élevage d'animaux dans le but de produire des aliments, des fibres, du carburant et d'autres produits.⁴

Agriculture intelligente face au climat : approche permettant de guider les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles afin de soutenir le développement avec efficacité et assurer la sécurité alimentaire dans le cadre d'un climat en mutation. L'agriculture intelligente adaptée au climat entend répondre à trois objectifs principaux : augmenter durablement les revenus et la productivité agricoles tout en s'adaptant et en développant la résistance au changement climatique et/ou en réduisant ou éliminant les émissions de gaz à effet de serre.⁵

Innovation : recherche, développement, démonstration et déploiement, notamment création, développement et mise en œuvre d'un nouveau produit, processus ou service, dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficience ou l'avantage concurrentiel.

Recherche et développement (R&D) : travail créatif et systématique entrepris dans le but d'augmenter la somme des connaissances, notamment les connaissances de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications du savoir disponible. La R&D couvre trois types d'activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. Elle comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée sur des sources, processus et/ou infrastructures connexes, la recherche pour résoudre des obstacles techniques précis qui entravent le progrès, les activités de développement de technologies telles que les travaux d'intégration de systèmes, les projets pilotes, les prototypes et les passages à l'échelle intermédiaires qui préparent la technologie dans le but d'une démonstration à pleine ou quasi pleine échelle. L'objectif principal de ces projets est de prouver les coûts-bénéfices pour les utilisateurs finaux par rapport à la vérification de concepts et technologies d'ingénierie dans le cadre du processus de développement.

Démonstration : Projets conçus pour prouver qu'une technologie ou qu'un ensemble de technologies peuvent opérer à pleine ou quasi pleine échelle comme prévu par les résultats à échelle intermédiaire.

Déploiement : Activités effectuées pour soutenir la dissémination d'innovations dans les systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat, notamment les énergies propres et les technologies et pratiques d'atténuation des émissions, les partenariats volontaires, le renforcement des capacités, l'assistance technique, l'accord de permis, l'élaboration et l'application de règles et réglementations ainsi que de codes et normes, etc.

l'initiative AIM for Climate.

² La responsabilité, le contrôle ainsi que la surveillance des investissements resteront du ressort du participant, à moins qu'il n'en décide autrement. Il conviendrait, dans l'annonce des nouveaux investissements, d'éviter toute double comptabilisation (p. ex. compter deux fois les mêmes investissements, c'est-à-dire une fois par les partenaires gouvernementaux et une seconde fois par les partenaires de sprint vers l'innovation).

³ Remarque : Il n'est pas obligatoire d'augmenter les dépenses tous les ans, mais qu'elles augmentent de manière globale sur la période de cinq ans allant de 2021 à 2025.

⁴ Dans le cadre d'AIM for Climate, comprend la sylviculture et les pêcheries.

⁵ Adapté de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – source : <https://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>